FO FINANCES
FLASH 2026
INFO PRATIQUE
Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

# PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

## L'EXPIRATION DES DISPENSES

### SANTÉ : ALAN

Alan vous contactera environ 60 jours avant l'expiration de votre dispense.

**Dispenses renouvelables** : vous demandez le renouvellement dans le cadre des motifs prévus, notamment couverture par le contrat du conjoint, en fournissant une attestation sur l'honneur.

**Sans renouvellement** : vous devenez automatiquement adhérent au contrat collectif obligatoire « socle ». Vous pouvez choisir une option et rattacher vos ayants droits (enfants, conjoints).

### PRÉVOYANCE : GMF-VIVINTER

***Sauf cas particulier (CDD, stagiaire), la dispense n'est pas renouvelable.***

GMF-VIVINTER vous contacte quelques semaines avant l'expiration de votre dispense. **Au 1er janvier 2027,** vous devenez adhérent au contrat collectif obligatoire « socle ».

***Attention : le choix d'option n'est possible que jusqu'au 30 novembre 2026 pour 2027.***

### Résiliation de votre contrat individuel

En cas d'adhésion au contrat collectif obligatoire en santé et/ou prévoyance, vous devez résilier votre contrat individuel auprès de votre organisme complémentaire afin d'éviter de cotiser deux fois.

**Délai de préavis de résiliation :**

Contrat santé : 1 mois

Contrat couplé santé/prévoyance : 1 mois

Contrat prévoyance : 2 mois

### Sans réponse aux demandes des opérateurs

Vous serez automatiquement affilié au contrat « socle » en santé et/ou prévoyance au 1er janvier 2027 et prélevé sur votre salaire.

### Contrôle de la dispense

Des contrôles a posteriori sont conduits chaque année par échantillonnage, effectués par les services RH de proximité (ADC, DGFiP, DGDDI) et par les CSRH (INSEE, DGCCRF).